



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/23 de la Municipalité, du 9 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'950'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour l'implémentation de systèmes d'information géographique pour les réseaux des Services industriels (SIL), la migration des données et le décommissionnement de SISOL ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 des Services partagés des SIL ;
3. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 1 les dépenses effectives financées par le compte d'attente de CHF 100'000.- ouvert pour réaliser les études préliminaires (crédit n° 2018 - CA7-A).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :



Le secrétaire :